

DIRE

L'an deux mille vingt-cinq et le _____,

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Boulogne-sur-Mer et par-devant nous,
Greffier,

Maître Hervé LECLERCQ
SCP DCL AVOCATS ET ASSOCIES
11 rue d'Aumont
62200 Boulogne-sur-Mer CEDEX

Poursuivant la présente vente ;

LAQUELLE A DIT QUE :

Pour compléter le Cahier des Conditions de Vente, il est ci-après donné copie de :

- Procès-Verbal de constat

Et Maître LECLERCQ, Avocat, a signé avec Nous, Greffier, sous toutes réserves.



HUISSIER DE JUSTICE

PATRICK CUVILLIER
34 route d'Hilbert -B.P.56-
62630 ETAPLES SUR MER

patrick.cuvillier@free.fr

TEL : 03 21 94 80 01

EXPEDITION

**ÉTUDE À COMPÉTENCE NATIONALE POUR L'ÉTABLISSEMENT DE PROCÈS VERBAUX
DE CONSTAT**

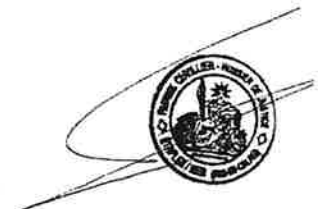
PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE VINGT DEUX NOVEMBRE

À LA DEMANDE DU :

- SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU CENTRE COMMERCIAL LA LIANE, ayant son siège social Centre Commercial La Liane, à BOULOGNE SUR MER (62200), boulevard Daunou, représenté par son syndic en exercice, la SA CEGIS, ayant son siège à ASNIERES (92600), 99 quai du Docteur Dervaux,
- Agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés de droit audit siège,
- Lesquels m'exposent poursuivre la vente sur saisie d'une cellule commerciale référencée 44, située dans ledit centre commercial et tel qu'appartenant à [REDACTED]
- Que dans ce cadre, et conformément aux dispositions légales, ils entendent justifier du descriptif de l'immeuble.
- En conséquence, ils me requièrent à l'effet de me rendre sur place et d'établir toutes constatations utiles.



Déférant à cette réquisition,

JE, Patrick CUVILLIER, Huissier de Justice, à la résidence d'ETAPLES SUR MER -62-, y demeurant 34 route d'Hilbert, soussigné,

Me suis rendu ce jour, à 10 h 10, à BOULOGNE SUR MER -62-, boulevard Daunou, Centre Commercial La Liane où, j'ai pu constater ce qui suit, assisté de :

- Monsieur BART Jean-Claude, en qualité de témoin,
- Monsieur PARMENTIER Marc, en qualité de témoin,
- Monsieur FRAMMERY Julien, Diagnostiqueur, requis à l'effet de procéder aux différents relevés et diagnostics légaux et d'établir un plan des lieux.

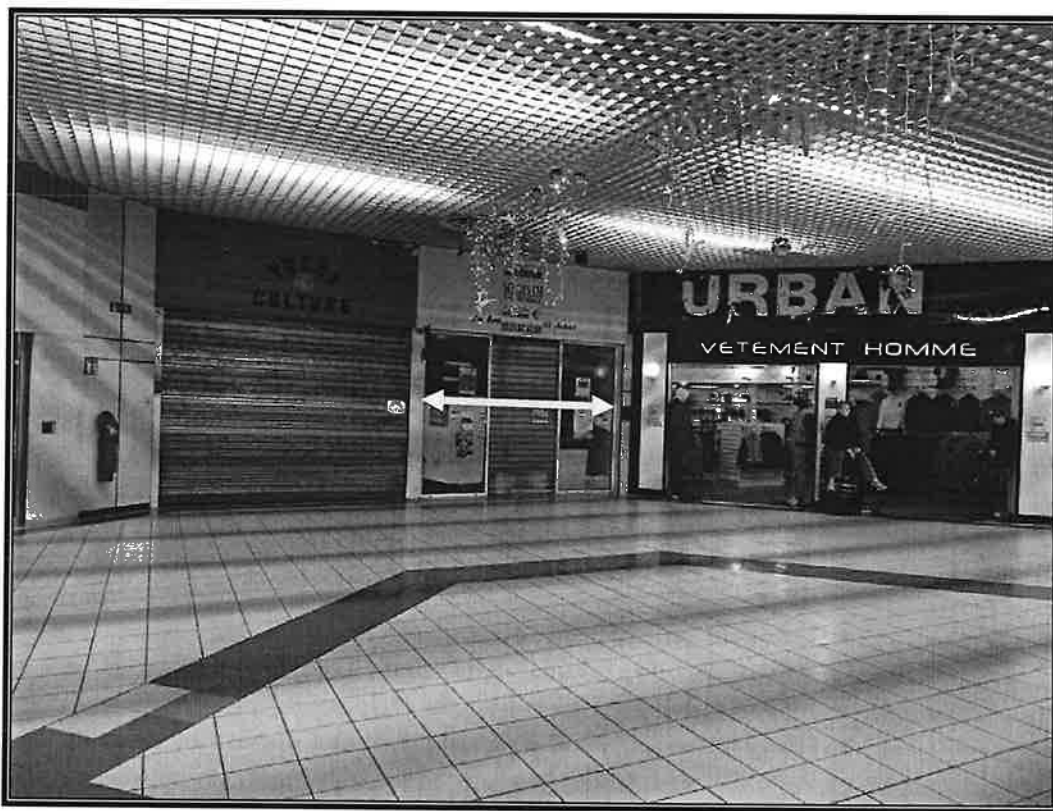
Les clefs de la cellule (identifiée lors d'un précédent repérage, avec les agents de sécurité) me sont confiées par Monsieur BERTIN, Responsable de sécurité.

A l'aide de celles-ci, nous pénétrons dans la cellule, laquelle n'est plus exploitée et privée de toute alimentation électrique.

Elle est encadrée par deux autres.

Celle de gauche n'est pas davantage exploitée.

Celle de droite l'est par un commerce de vente de vêtements.



La cellule dont il s'agit est strictement en plain-pied.

Elle comprend :

- ✓ Une pièce magasin
- ✓ Une réserve
- ✓ Un dégagement
- ✓ Un sanitaire
- ✓ Un réduit technique

Selon les mesures et relevés assurés par Monsieur FRAMMERY, la surface s'établit à 60.83m².



PIECE MAGASIN

L'accès se fait par un volet mécanique plein.

De chaque côté, un dormant vitré, sur châssis PVC, non protégé par le volet précité.



Le sol est sur carreaux de céramique.

Absence de plinthe.

La moitié de la hauteur des murs est habillée de panneaux de bois revêtus.

La structure est en parpaings et carreaux de plâtre.

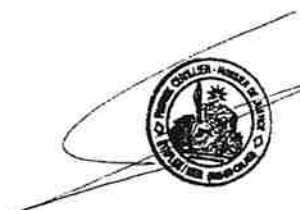
Le faux plafond est habillé de lamelles métalliques ajourées ; partie est manquante.

Dans l'entrée, le faux plafond est affecté de traces (anciennes infiltrations).

Absence de tout équipement et point de chauffage.



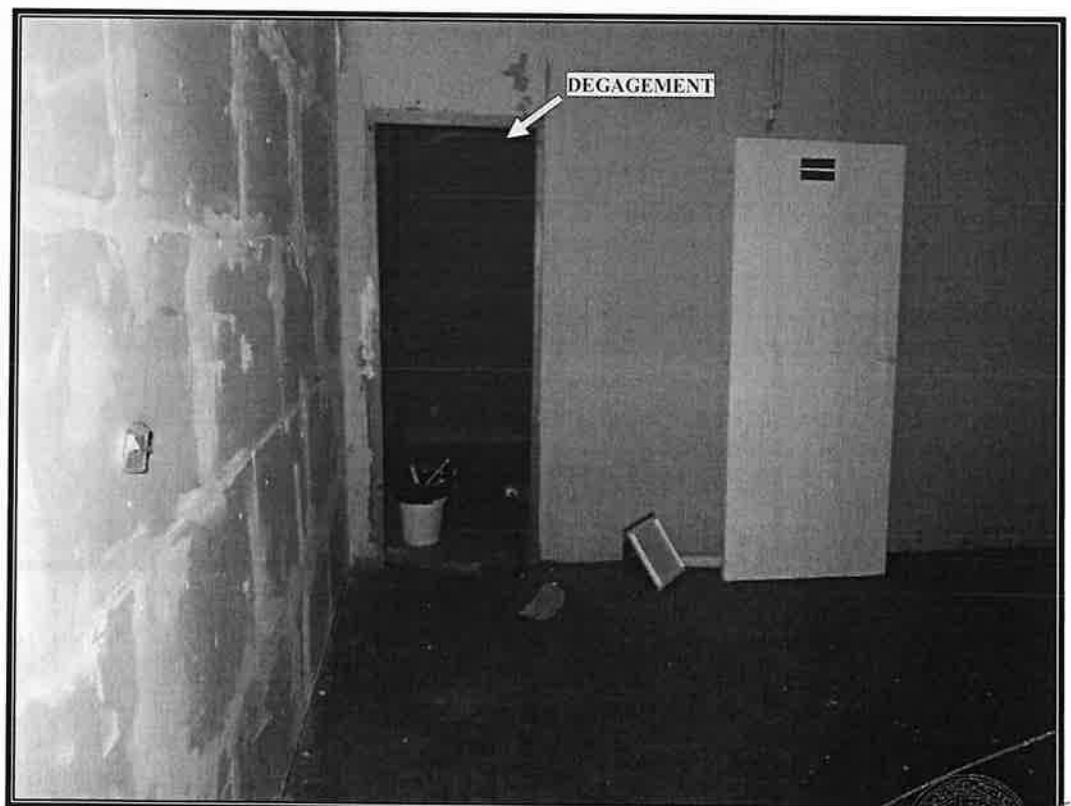


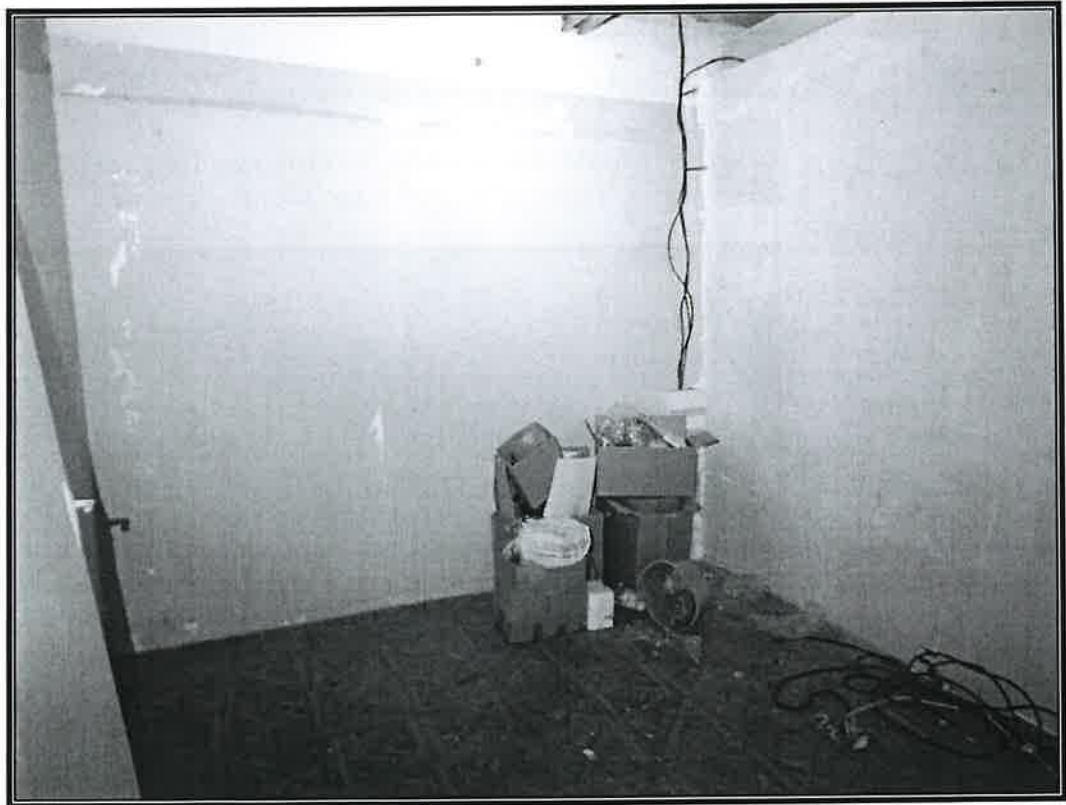
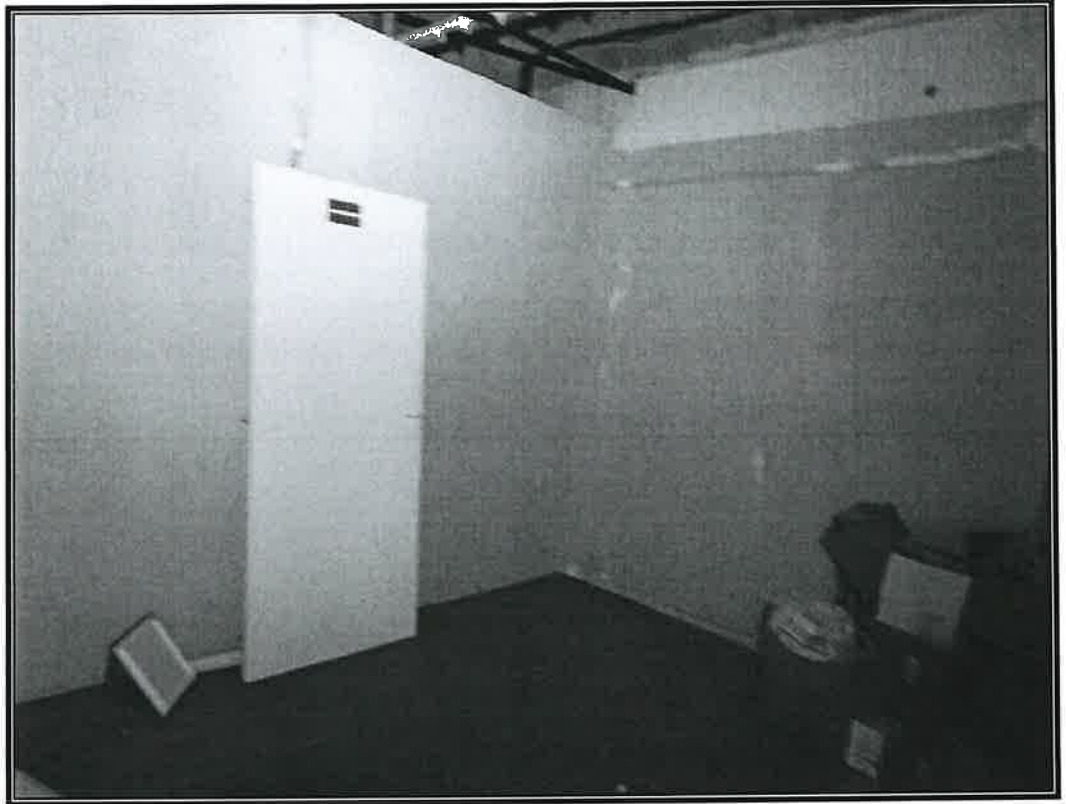


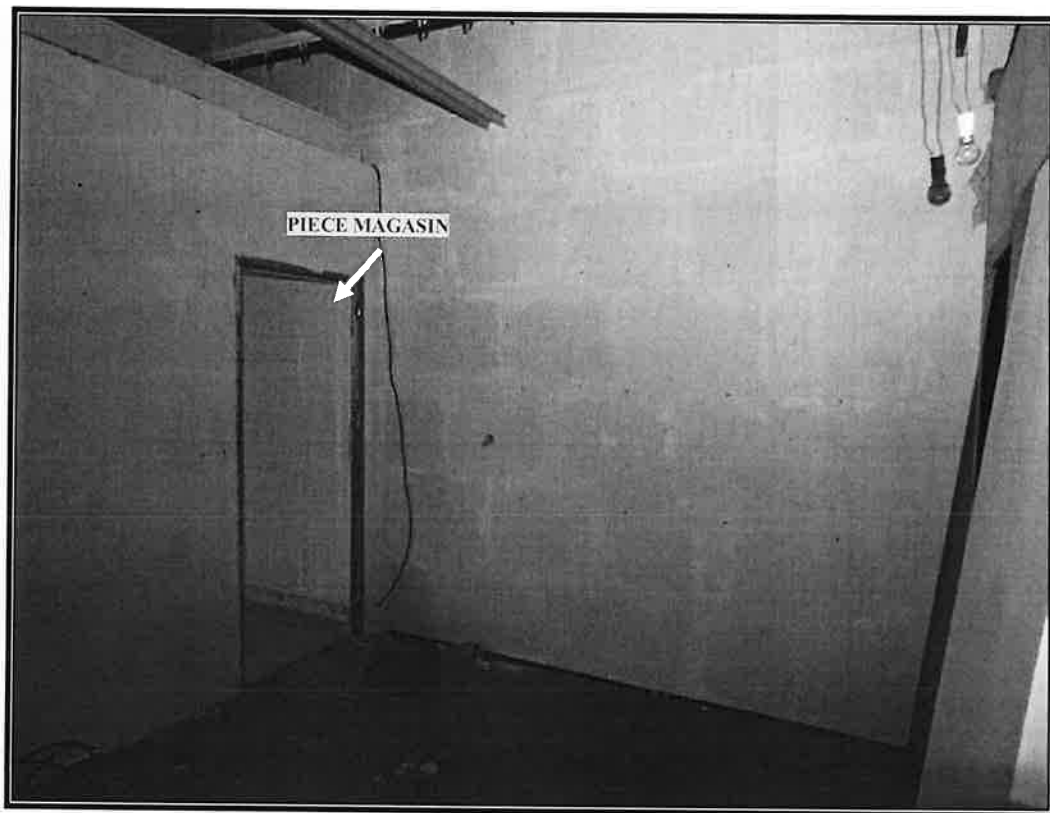


RÉSERVE

Accès depuis la pièce magasin par un bâti dont la porte (isoplane) a été déposée.
Le sol (dalle ciment) est sur revêtement plastifié, usagé.
Les murs et cloison sont sur carreaux de plâtre nus et plaques de plâtre.
Absence de faux plafond et de tout équipement.







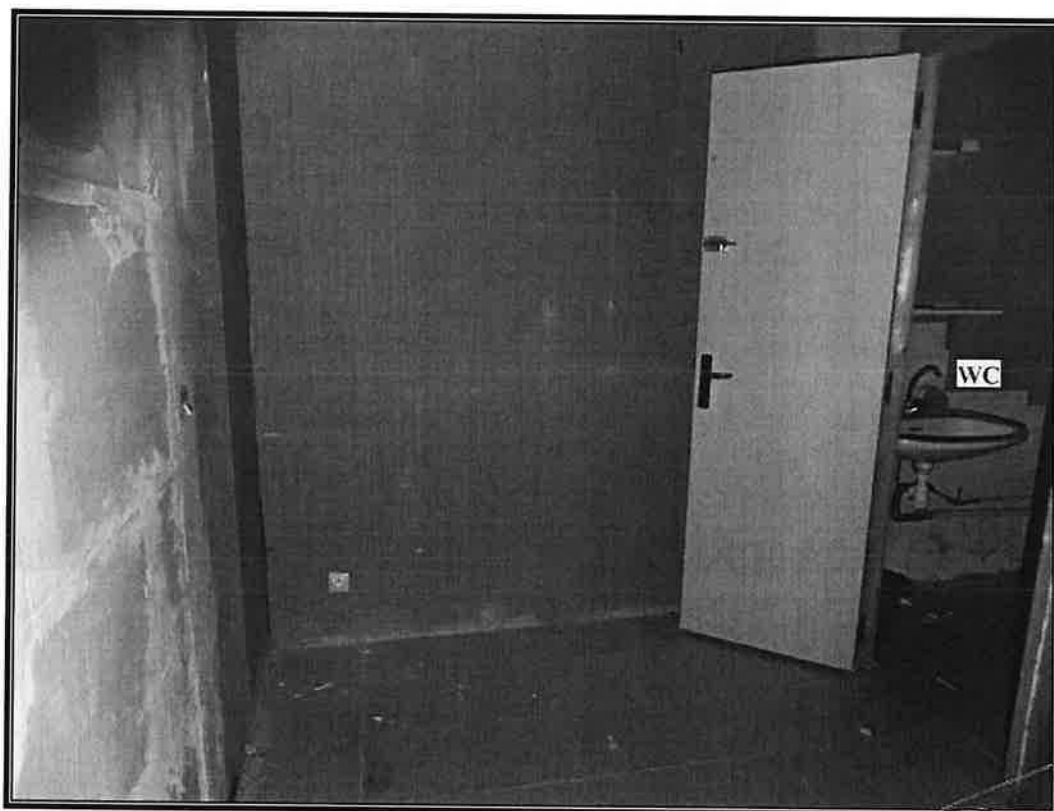
DÉGAGEMENT

Accès depuis la réserve par un bâti sans porte.

Le sol est sur carreaux de céramique.

La cloison séparative consiste en des panneaux d'aggloméré, anciennement tapissés.

Là encore, absence de faux plafond et de tout équipement.





SANITAIRES

Accès depuis le dégagement par une porte isoplane laissée sur teinte usine.

Le sol et les murs sont à l'identique de ce qui vient d'être dit.

L'équipement comprend un bloc WC, outre un lavabo émail, le tout crasseux.

Là encore, absence de tout faux plafond.

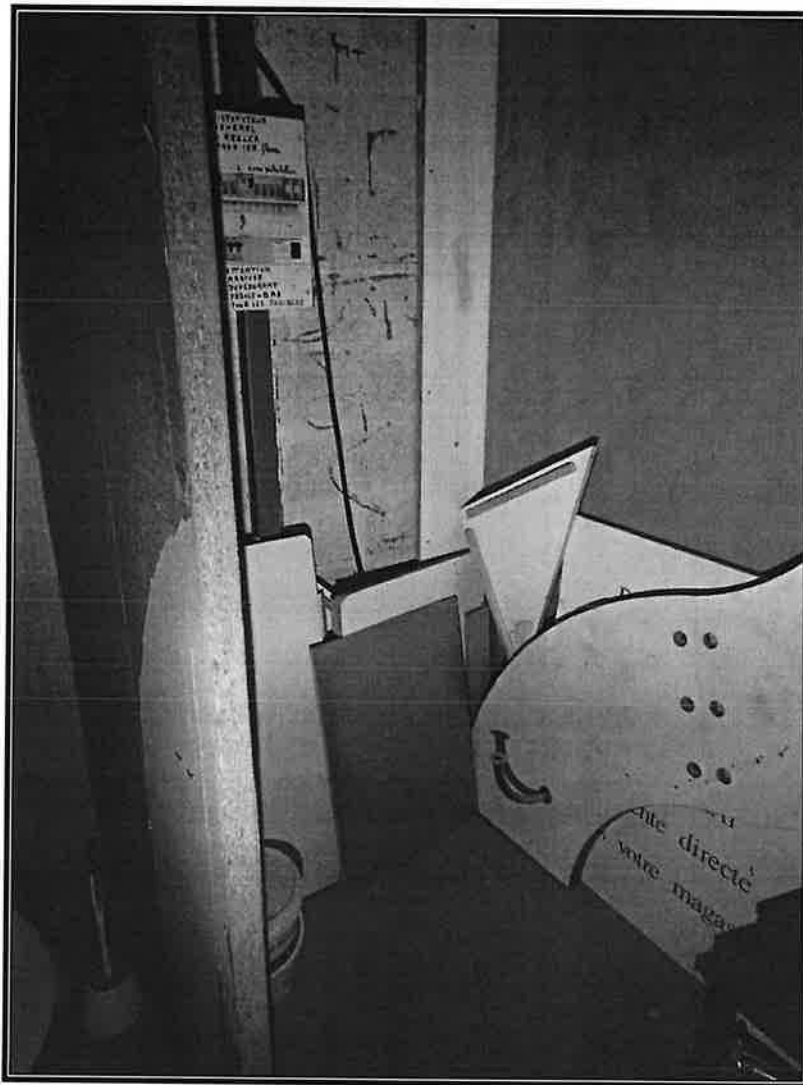


REDUIT TECHNIQUE

L'accès est direct depuis les sanitaires par un bâti sans porte.

Les surfaces sont à l'identique de ce qui vient d'être dit.

L'équipement se limite au compteur électrique et au porte fusibles.



N'y ayant pas lieu à plus amples constatations, nous avons quitté les lieux, refermé l'accès et restitué les clefs à Monsieur BERTIN.

De retour en mon Étude, j'ai dressé le présent procès verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit et auquel il a été vaqué (sur site, hors temps de déplacement -2 * 30mn), de rédaction et de démarches pour obtenir l'accès) de 10 h 10 à 10 h 55.

HONORAIRES	250,94 €
ARTICLE 18	9,40 €
TEMOINS	13,20 €
VAC SUPP	225,00 €
TOTAL HT	498,54 €
TVA 20%	99,71 €
TAXE FISCALE	
PEAGE	6,80 €
TOTAL TTC	605,05 €

